

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☐ LR ☒ IT

Date de publication : 20/11/2025

Numéro de l'instruction : IT-2025-210

Concours national InnovJeunes 2025

Résumé : Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Cnaf renouvelle en 2025 l'organisation du concours national « InnovJeunes ». La présente IT précise les modalités de ce concours.

Emetteur :

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Caf
Mesdames et Messieurs les Directeurs comptables et financiers des Caf
Mesdames et Messieurs les responsables des Centres de ressources

Référents à contacter :

Informé(s) :

[Informé(s)]

Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources

☐ -Autres : -Cnaf

☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes

Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☐ Diffusion caf.fr ☐ Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

o

Documents abrogés ou modifiés :

o [Liste des documents]

Action(s) à réaliser & échéances :

Faire remonter les projets à la Cnaf avant le 9 janvier 2025

☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information

Mots-clés :

Jeunesse, innovation, projets, initiatives jeunesse, engagement des jeunes

Nombre de page(s) : 6

Nombre et liste des annexes : 3

Annexe 1 - Règlement intérieur

Annexe2-Grille évaluative des projets

Annexe 3 - Retex innovjeunes 2025

Applicable à compter du : 20/11/2025

Applicable jusqu'au 31/12/2026



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Cnaf renouvelle en 2025 l'organisation du concours national « InnovJeunes ».

Ce concours a pour objectif de valoriser et de renforcer la lisibilité, à l'échelle nationale, des projets portés par des jeunes de 12 à 17 ans financés par les Caf dans le cadre de l'axe 3 « Engagement et participation des enfants et des jeunes » du fonds « Publics et territoires ».

Les enseignements du retex réalisé (cf. annexe 3) ont conduit à la création d'une nouvelle catégorie pour valoriser les projets innovants portés par des jeunes adultes de 18/25 ans, avec la mobilisation du Caflab. Il s'agit dans ce cadre de valoriser ces initiatives innovantes avec l'enjeu ne pas les mettre en concurrence avec les projets portés par les plus jeunes.

La présente information technique détaille les modalités d'organisation de ce concours.

1. OBJET DU CONCOURS

Ce concours a pour objectifs de :

- **Renforcer la visibilité des projets portés** des jeunes ;
- **Mettre en valeur l'engagement, la créativité, l'innovation et l'initiative des jeunes dans des domaines variés** : citoyenneté, solidarité, environnement, culture, numérique, sport, humanitaire, etc...

Le concours récompense des projets portés par :

- Des adolescents (12/17 ans) financés par les Caf dans le cadre du fonds « Publics et territoires » (Fpt) ;
- Des jeunes adultes (18/25 ans) financés par les Caf dans le cadre des fonds nationaux ou locaux.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est ouverte à deux catégories de projets portés par des jeunes de :

- **12/17 ans** et soutenus par une Caf en 2025 dans le cadre de l'axe 3 du Fpt ;
- **Innovation jeunes adultes** : 18/25 ans soutenus par la Caf sur des fonds locaux ou nationaux.

Dans ce cadre, chaque Caf participante soutient un seul projet pour chacune de ces deux catégories ou une seule de ces catégories (le choix du positionnement est laissé volontairement à la Caf), présélectionné sur la base des critères ci-dessous.

Les projets candidats doivent être achevés au plus tard à la fin du mois de décembre 2025. Pour cette nouvelle édition, les thématiques dans lesquelles les jeunes peuvent concourir ont été restructurées afin de mieux prendre en compte la réalité des projets et les sujets de mobilisation des jeunes.

Elles se répartissent comme suit :

- **Animation locale** : les projets visant à dynamiser un territoire, renforcer le lien social, agir sur un territoire ... ;
- **Développement durable** : les projets locaux ou internationaux visant à préserver l'environnement ;
- **Solidarités et Inclusion** : Lutte contre les violences et les discriminations, inclusion des personnes fragiles ;
- **Culture et sports** : les projets culturels et sportifs.

À noter : les projets de mobilité émergeront dans la catégorie correspondant à la thématique principale du voyage. Par exemple, un projet d'échange culturel s'inscrira dans la catégorie « Culture et sports », un séjour de solidarité internationale dans la catégorie « Solidarités et inclusion ».

Quel que soit la thématique, les projets intégrant une dimension numérique, inclusive et/ou intergénérationnelle seront particulièrement valorisés.

Concernant les critères de présélection, les Caf retiendront les critères suivants :

- Le niveau d'implication des jeunes dans le projet ;
- La dimension innovante du projet ;
- La qualité du projet et les résultats obtenus ;
- L'impact du projet sur le territoire.

À titre indicatif et afin de faciliter la présélection des projets, une grille d'évaluation des projets est jointe à la présente instruction technique en annexe n°2. Cette grille est valable pour les deux catégories de projet : jeunes 12/17 ans et innovation jeunes adultes.

Nouveauté pour la catégorie « Innovation jeunes adultes » :

Afin d'éviter une concurrence des 18-25 ans avec les projets portés par des plus jeunes (adolescents entre 12 et 17 ans), cette catégorie fera d'un processus de sélection et d'un prix distinct.

Lors du processus de pré-sélection des projets (réalisé en interne Cnaf), les projets soumis par des jeunes entre 18 et 25 ans seront extraits de la liste des candidats et feront l'objet d'un processus de présélection distinct, en **collaboration avec le CafLab**. Quatre à cinq projets seront présélectionnés pour cette catégorie, et feront l'objet d'un examen par le jury national qui retient un seul projet lauréat.

[Le projet lauréat bénéficiera en récompense d'un appui méthodologique du CafLab pour incuber le projet et travailler sur les conditions d'une mise en œuvre à une échelle interdépartementale, régionale voire nationale.](#)

3. MODALITÉS DE CANDIDATURE

La candidature au concours est coordonnée par la Caf chargée de présélectionner le projet candidat au concours national par le biais, si possible, de l'organisation d'un concours local préalable. Le projet lauréat du concours local est ensuite transmis à la Cnaf.

4. RECUEIL DU CONSENTEMENT DES JEUNES CANDIDATS AU CONCOURS

Aucun projet ne peut être présenté au concours sans l'accord écrit, express et préalable des jeunes impliqués et/ou de leur représentant légal s'agissant de mineurs. À ce titre, chaque candidature doit être accompagnée du règlement intérieur ci-joint en annexe n°1, signé par les jeunes (ou un représentant légal s'agissant des jeunes mineurs).

5. FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Les candidatures devront être adresser à la Cnaf par le biais d'un formulaire de candidature (identique à celui de l'année précédente). Il sera transmis par mail aux Caf fin novembre 2025.

Différentes rubriques devront être renseignées par les jeunes et leurs accompagnateurs :

- **La catégorie du projet** : jeunes ou jeunes adultes
- **La description du projet** : objectifs, principales actions réalisées, résultats ;
- **La composition de l'équipe projet** : nombre de jeunes, âges, répartition filles/garçons ;
- **L'implication des jeunes dans la réalisation du projet.**

Il est vivement encouragé de joindre au formulaire de candidature des supports créatifs (photos, vidéos, réalisations graphiques, ...) illustrant le projet et réalisés par les jeunes eux-mêmes. Tout support vidéo laissant la parole aux jeunes facilite l'évaluation, par la Cnaf, de leur degré d'implication.

L'ensemble des candidatures présentées devront faire l'objet d'une validation par la Caf et comporter un avis des services de la Caf.

6. DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES PROJETS

La date limite de remontée des projets présélectionnés par les Caf à la Cnaf est fixée au **Vendredi 9 janvier 2026**.

7. PROCÉDURE DE SÉLECTION ET RÉSULTATS

Le calendrier du concours s'établit comme suit :

Vendredi 9 janvier 2026	Date limite de candidature.
Janvier/Février 2026	Présélection des projets par les services de la Cnaf et transmission au jury national et au jury jeunes.
Mars 2026	Délibération des jurys et désignation des projets lauréats.
Mai/juin ou au plus tard septembre 2026	Remise des prix (date sera précisée au plus vite).

Après clôture des candidatures, les services de la Cnaf présélectionneront les 20 projets qui seront présentés au jury national composé de partenaires institutionnels et associatifs de la Cnaf sur le champ de la jeunesse, en s'appuyant sur les critères de la grille d'évaluation (annexe 2).

Le jury national sera présidé par la Présidente de la Cnaf et composé d'administrateurs, de représentants des services de la Cnaf et de personnalités qualifiées sur le champ de la jeunesse.

Un jury junior remettra également un prix spécial.

Le Caflab remettra le prix innovation dédié à la catégorie « jeunes adultes ».

Les candidats seront informés des résultats par la Caf après la délibération des jurys qui aura lieu au mois de mars 2026.

8. REMISE DES PRIX

Les lauréats seront invités à la remise des prix organisée en mai ou juin 2026 ou au plus tard septembre 2026 (la date sera précisée ultérieurement aux Caf candidates) et devront dans ce cadre présenter leur projet.

Les lauréats désignés par le jury remporteront un trophée ainsi que des chèques cadeaux.

Les modalités d'organisation de la remise des prix seront précisées après la sélection des projets lauréats fin février 2026.

Les projets récompensés seront par ailleurs mis à l'honneur via les plateformes et supports de communication de la Cnaf (Monenfant.fr, Caf.fr, réseaux sociaux, site national Promeneursdunet.fr, Vies de famille ...) ou sur tout autre support, telle que la presse.